

AMNESTY INTERNATIONAL

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Index AI : ASA 17/033/2006 (Public)
Bulletin n° : 143
ÉFAI
11 juin 2006

Embargo : 11 juin 2006 21h00 TU

Chine. Des exportations d'armes extrêmement discrètes qui alimentent conflits et répression

La Chine apparaît de plus en plus comme l'un des principaux pays exportateurs d'armes, l'un des plus discrets et des plus irresponsables, selon un rapport rendu public ce dimanche 11 juin par Amnesty International.

Le rapport montre comment des armes chinoises ont contribué à entretenir certains conflits brutaux, une violence criminelle et d'autres violations graves des droits humains dans certains pays comme le Soudan, le Népal, le Myanmar et l'Afrique du Sud par exemple. Le rapport révèle également une possible implication de firmes occidentales dans la fabrication de certaines de ces armes.

« En ce qui concerne l'attribution de licences d'exportation d'armes, la Chine qualifie son approche de "prudente et responsable", pourtant rien ne saurait être plus éloigné de la réalité, a déclaré Helen Hughes, chargée de recherche auprès d'Amnesty International en matière de contrôle des armes. La Chine est la seule grande puissance à exporter des armes sans avoir signé aucun des accords multilatéraux dont les critères visent à empêcher l'exportation d'armes susceptibles de contribuer à de graves violations des droits humains. »

Les exportations d'armes de la Chine, estimées à plus d'un milliard de dollars américains par an, consistent souvent en des échanges d'armements contre des matières premières destinées à alimenter la croissance économique rapide du pays. Mais ce commerce ne se fait pas au grand jour ; Beijing ne publie aucune information sur ses transferts d'armements à l'étranger et n'a soumis aucune donnée au Registre des armes classiques des Nations unies au cours des huit dernières années.

Le rapport d'Amnesty International, *China: Sustaining conflict and human rights abuses*, donne plusieurs exemples d'exportations irresponsables d'armement chinois.

Les principales conclusions du rapport indiquent notamment que :

- Plus de 200 camions militaires chinois – habituellement équipés de moteurs diesel US Cummins – ont été envoyés au Soudan en août 2005, en dépit d'un embargo américain sur les ventes d'armes à destination de ces deux pays ; des véhicules de ce type ont été impliqués dans des actes d'homicides et l'enlèvement de civils au Darfour ;
- La Chine a envoyé de façon régulière au Myanmar des équipements militaires ; elle a notamment fourni plus de 400 camions militaires en août 2005 à l'armée, malgré l'implication de celle-ci dans

des actes de torture, des homicides et l'expulsion forcée de centaines de milliers de civils ;
- La Chine a exporté des armes au Népal en 2005 et début 2006, remportant notamment un contrat de fourniture de près de 25 000 fusils de fabrication chinoise et 18 000 grenades aux forces de sécurité népalaises, alors impliquées dans la répression brutale de milliers de manifestants civils ;
- Un commerce illicite de plus en plus important de pistolets Norinco de fabrication chinoise s'est développé en Australie, en Malaisie, en Thaïlande et en Afrique du Sud en particulier, où ces armes sont fréquemment utilisées pour commettre des vols qualifiés, des viols et autres actes de délinquance.

« Il est grand temps que la Chine, exportateur d'armes important et membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, se soumette à ses obligations au regard du droit international, a déclaré Helen Hughes. Les autorités chinoises doivent instaurer des lois et des règlements interdisant tout transfert d'armes pouvant servir à perpétrer de graves atteintes aux droits humains ou bafouer le droit international humanitaire. »

Amnesty International demande également à la Chine de présenter un rapport annuel et public de toutes les licences d'exportation d'armes accordées, ainsi que les livraisons, et d'apporter son soutien à un Traité international sur les armes ferme, exhaustif et juridiquement contraignant.

Tant que la Chine continue d'autoriser les livraisons d'armes aux auteurs de violations flagrantes des droits humains, la communauté internationale se doit de renforcer sa réglementation sur les co-entreprises faisant appel aux technologies militaires et à double usage en Chine. Il faut aussi qu'elle veille à l'application des embargos sur les armes en direction de la Chine, tels que ceux imposés par l'Union européenne et les États-Unis.

Le rapport *China: Sustaining conflict and human rights abuses* (index AI : ASA 17/030/2006) est disponible sur le site d'Amnesty International, à l'adresse suivante :
<http://web.amnesty.org/library/index/engasa170302006>)

Document public

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566
Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW. web : <http://www.amnesty.org>